

DEPARTEMENT DE L'AUBE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Délibération certifiée exécutoire
Reçue par le représentant de l'Etat le / Affichée le
15.03.2017 / 17.03.2017
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Alain BENEDETTI

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 9 MARS 2017

Date de convocation et d'affichage : 3 mars 2017

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 H 11.

Étaient présents :

Mmes AMILHAU Marie-Pierre, BAZIN-MALGRAS Valérie, BERTAIL Sibylle, BETTINGER Sylvianne, BOUCHOT Chantal, CODAZZI Colombe, COLFORT Jacqueline, DUCHÈNE Annie, FEVRE Dolly, FINET Odile, GARIGLIO Elisabeth, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, MICHEL Sophie, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUERIN Françoise, RABAT ARTAUX Nadia, RICHARD Sophie, ROBERT Isabelle, ROTA Colette, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT MARS Véronique, SIMON Véronique, THOMAS Christine, URBAIN Sandrine, ZAJAC Anna

MM. ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BAILLY Jean-Marie, BALLAND Alain, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHAPLOT Roland, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, COURTOIS Jean-Christophe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DÉHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FAURE Gilbert, FRAPIN David, GABRIEL Martin, GACHOWSKI Jacques, GAILLARD Paul, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEIX Jean-François, MARTINOT Bruno, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MOSER Alain, PARIGAUX Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, REHN Yves, RICHARD Olivier, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SPILMANN Marcel, SUBTIL Bruno, SYDOR Dimitri, THIBAUT Christian, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VETTER Claude, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

Représentés : LEPRINCE Didier par GAUJARD Richard, MOUILLEFARINE Jean-Claude par HOUARD Bruno, VAN DE WALLE Robert par Philippe DESBUQUOIS,

Sont excusés et ont donné pouvoir : GIRARDIN Olivier à BERTHOLLE Jean-Paul, PETIT Sandrine à GARNERIN David, RIGAUD Jacques à MICHEL Sophie, MENUET Gérard à BAROIN François, SEBBARI Samira à PAUTRAS Marie-Françoise, MONTAGNE Jean-Jacques à BLANCHARD Dominique, GRAFTEAUX PAILLARD Marie à LANDREAT Pascal, GANTELET Bruno à HELLIOT-COURONNE Isabelle, MANDELLI François à LE CORRE Marie-Pierre, OUADAH Karima à SEBEYRAN Marc.

Absents et excusés : BLASCO Thierry, REŚLIŃSKI Jean-François, ROYERE Raynald, FRAENKEL-LOCHARD Stéphanie, BAUDOUX Bruno,

Le Conseil Communautaire a choisi comme secrétaire de séance, RICHARD Olivier.

DELIBERATION N°18		Réseaux de chaleur des Chartreux – Tarification des droits de raccordement			
RAPPORTEUR		Jean-Michel VIART			
Nombre de membres : 136		Vote			
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
121	131	131			

Le rapport est approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 MARS 2017

Rapporteur : Jean-Pierre ABEL

**CHAUFFAGE URBAIN
RESEAUX DE CHALEUR DES CHARTREUX
TARIFICATION DES DROITS DE RACCORDEMENT**
Exposé :**1) Contexte général**

Le réseau de chaleur des Chartreux est géré en Délégation de Service public (DSP) de type affermage depuis le 1^{er} juillet 2016. Le financement des travaux d'extension et de branchements est porté par l'Autorité Délégante qui se rémunère via des droits de raccordement facturés au nouvel abonné et une redevance de financement déterminée par délibération du Conseil Communautaire.

2) Détermination des droits de raccordements

Actuellement, les droits de raccordement facturés sont identiques à ceux de la précédente régie, à savoir 91.47 € HT par unité de puissance souscrite en kW (€ HT / kW) quelle que soit la puissance souscrite. Cela implique qu'en cas de raccordement d'une installation de puissance souscrite importante (supérieur à 500 kW), les droits de raccordement pourraient être supérieurs au coût des travaux afférents. Il est donc proposé que les droits de raccordement proposés à un nouvel abonné ou pour une nouvelle installation se calculent de la façon suivante :

Cas n°1 : puissance souscrite inférieure ou égale à 500 kW.

Droit de raccordement = 91.47 € HT / kW

Cas n°2 : puissance souscrite supérieure à 500 kW. Les droits de raccordements correspondront à la plus petite des valeurs suivantes :

Droit de raccordement = 91.47 € HT / kW

OU

Droit de raccordement = Frais de raccordement (coût des travaux)

Un devis sera proposé à un client souhaitant raccorder un ou plusieurs bâtiments au réseau de chaleur et ne mettant pas en péril la compétitivité du tarif aux abonnés. La facture sera émise à l'issue de la réception des travaux par l'Autorité Délégante.

Décision :

Au vu de ces éléments, je vous demande :

- **D'APPROUVER** les différentes conditions tarifaires des droits de raccordements pour une nouvelle installation sur le réseau de chaleur des Chartreux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.

Vote	PARTICIPANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION	Non-participation au vote